

# Quid de l'infiltration des fous d'Allah dans nos centrales nucléaires ?

écrit par Maxime | 11 avril 2016



Le problème de l'infiltration de « fous d'Allah » dans les secteurs sensibles pour la sécurité concerne aussi bien sûr la sécurité nucléaire.

L'année dernière, une décision a été rendue par la cour administrative d'appel de Nancy à propos d'un ingénieur ayant eu accès à une centrale nucléaire ([https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do;jsessionid=1EDCBD07E5BE54DCDCBA01B2819A5A8.tpdjo14v\\_3?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000030155174&fastReqId=1244465578&fastPos=145](https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do;jsessionid=1EDCBD07E5BE54DCDCBA01B2819A5A8.tpdjo14v_3?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000030155174&fastReqId=1244465578&fastPos=145)).

Il était apparemment en contact régulier avec des jihadistes et pouvait accéder aux centres nucléaires de production d'EDF « dans des points d'importance vitale ».

EDF avait refusé de renouveler son autorisation d'accès aux sites sensibles et l'ingénieur avait contesté la décision en justice.

C'est grâce à la direction générale de la sécurité intérieure, semble-t-il, qu'il a pu être repéré – même si aucune condamnation n'avait été prononcée à son encontre. Ce sont au

moins ses relations qui le rendaient suspect.

Le tribunal a refusé d'annuler la décision d'EDF

[http://www.conseil-etat.fr/tacaa\\_ncy\\_caa/content/download/37633/326486/version/1/file/Lettre\\_CAA\\_NANCY\\_8.pdf](http://www.conseil-etat.fr/tacaa_ncy_caa/content/download/37633/326486/version/1/file/Lettre_CAA_NANCY_8.pdf) page 14, tandis que la cour d'appel a demandé à disposer d'éléments supplémentaires pour pouvoir statuer... il semble qu'elle n'ait pas encore rendu sa décision définitive, attendant d'avoir des éléments supplémentaires sur ses relations supposées dans le milieu islamiste.

La décision peut nous rassurer parce qu'elle montre qu'un contrôle est quand même organisé, même si nous ne sommes pas à l'abri d'un terroriste passant entre les mailles du filet.

On ne peut pas dire que le principe de précaution ne soit pas appliqué dans une certaine mesure... il pourrait l'être davantage encore.

Rares furent les media qui avaient évoqué cette affaire, sauf erreur :

—

[http://www.lepoint.fr/societe/edf-un-ingenieur-musulman-se-bat-pour-regagner-des-sites-nucleaires-13-08-2014-1853662\\_23.php](http://www.lepoint.fr/societe/edf-un-ingenieur-musulman-se-bat-pour-regagner-des-sites-nucleaires-13-08-2014-1853662_23.php)

—

<http://www.france24.com/fr/20140903-france-justice-ingenieur-musulman-suspendu-acces-sites-nucleaires-edf-islam>

Plus récemment, quelques media locaux ont évoqué apparemment un autre cas d'ingénieur dans le domaine nucléaire surveillé par les renseignements :

—

<http://www.tendanceouest.com/saint-lo/saint-lo/rouen/actualite-122743-un-salarie-edf-flamanville-fiche-par-les-renseignements-.html>

—

[http://www.normandie-actu.fr/un-ingenieur-dune-centrale-nucleaire-de-normandie-fiche-par-les-renseignements\\_168485/](http://www.normandie-actu.fr/un-ingenieur-dune-centrale-nucleaire-de-normandie-fiche-par-les-renseignements_168485/)